



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Objecteurs de conscience

Question écrite n° 11603

### Texte de la question

M. Robert Huguenard appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les inquietudes eprouvees par les associations accueillant des objecteurs de conscience. Celles-ci redoutent de devoir supporter dans l'avenir une participation financiere de 15 p. 100 pour ces objecteurs, comme cela leur a ete indique, d'ailleurs sans concertation prealable, le 6 octobre 1993 par son ministere. Elles estiment qu'une telle mesure, pour laquelle un projet de decret est en cours d'elaboration, porterait atteinte au fondement meme du service national, obligation legale dont la prise en charge financiere incombe selon elles a l'Etat seul. Elles mettent par ailleurs l'accent sur les couts d'encadrement, de formation et meme de gestion qu'elles supportent deja pour les objecteurs de conscience et sur les risques que ferait peser sur leur fonctionnement cette participation financiere oblige. Il lui demande quelles mesures elle compte proposer pour apaiser ces inquietudes.

### Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est tout a fait conscient de l'embarras suscite par l'adoption du principe de la participation des associations agreees qui accueillent des objecteurs de conscience, aux frais de prise en charge de cette categorie d'appeles, notamment du fait de la rapidite avec laquelle la lettre circulaire du 6 octobre dernier a ete envoyee aux associations concernees. Afin d'etudier la situation ainsi creee, des contacts ont ete pris avec les associations qui beneficent de la mise a disposition de ces jeunes, et une consultation a ete organisee avec l'ensemble des partenaires ministeriels concernees par cette question. Une reflexion est donc actuellement engagee sur ce dossier ; elle devrait en permettre l'evolution prochaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Huguenard Robert](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11603

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 1994, page 964

**Réponse publiée le :** 4 avril 1994, page 1644